

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

Annexe 3 : Gammes et fréquences minimums de maintenance préventive.

L'ensemble des gammes de maintenance décrites ci-dessous sont données à titre indicatives. Elles ne prévalent pas sur la réglementation en vigueur et aux préconisations constructeurs.

Compresseur d'air (périodicité : Annuelle)

- Essais de fonctionnement en régime nominal ;
- Vérification de l'étanchéité des circuits ;
- Vérification de l'étanchéité des raccords, et remplacement des joints si nécessaire ;
- Vérification des borniers électriques ;
- Vérification des flexibles et remplacement si nécessaire ;
- Contrôle et essais de fonctionnement de déclenchement de toutes les organes de sécurité des appareils ;
- Contrôle des valeurs de pression, de température et des temps de fonctionnement ;
- Contrôle et réglage de la tension des courroies, remplacement si besoin ;
- Contrôle du pressostat ;
- Contrôle du système de régulation ;
- Contrôle du clapet anti-retour ;
- Contrôle de fonctionnement :
 - o Des ventilateurs de convertisseur.
 - o De l'électrovalve de décompression après l'arrêt et la mise hors tension.
- Nettoyage et remplacement des éléments filtrants ;
- Nettoyage et contrôle du système de refroidissement
- Nettoyage et contrôle du dispositif de commande ;
- Nettoyage, après dépose, de la soupape à flotteur du réservoir des condensats, le cas échéant ;
- Graissage des organes qui le nécessitent (roulements,) ;
- Surveillance du bruit de fonctionnement du compresseur ;
- Remplacement des pièces en tenant compte du nombre d'heures de fonctionnement et des préconisations constructeur ;
- Remplacement :
 - o De l'huile et des filtres à huile ;
 - o Du filtre à air ;
 - o Du séparateur d'huile ;
 - o De manière générale, le remplacement des éléments endommagés ou usés.

Sécheur d'air : (périodicité : Annuelle):

- Vérification de l'étanchéité du circuit ;
- Vérification du fonctionnement de la régulation ;
- Contrôle des indicateurs de pression ;
- Contrôle température de fonctionnement ;
- Contrôle de la purge automatique des condensats ;
- Contrôle de sécurité et du système de commande ;
- Remplacement des filtres ;
- Remplacement des pièces d'usure de la purge électronique des condensats ;
- Remplacement des pièces en tenant compte du nombre d'heures de fonctionnement et des préconisations constructeur ;
- Nettoyage du condensateur ;
- Mesure de l'isolement et de l'intensité des moteurs, le cas échéant.

Séparateur condensats d'eau/d'huile (périodicité : Annuelle) :

- Vérification du bon fonctionnement ;
- Contrôle de l'efficacité du filtre ;
- Contrôles des purges automatiques ;
- Remplacement des pièces en tenant compte du nombre d'heures de fonctionnement et des préconisations constructeur ;
- Nettoyage et remplacement des éléments filtrants.

La filtration (périodicité : Annuelle) :

- Vérification du bon fonctionnement ;
- Contrôle colmatage ;
- Contrôle purgeur ;
- Nettoyage et remplacement des éléments filtrants (déshuileur, dépoussiéreur) ;
- Remplacement des joints si nécessaire ;
- Remplacement des pièces en tenant compte du nombre d'heures de fonctionnement et des préconisations constructeur.

Le réservoir, ballon et réseau de distribution (périodicité : Annuelle) :

- Vérification de l'étanchéité de la soupape ;
- Vérification des canalisations du réseau d'air HP ;
- Vérification des vannes de sectionnement ¼ de tour ;
- Contrôle visuel de l'état extérieur ;
- Contrôle des dates de validité (équipements sous pression, soupape, ...) ;
- Contrôle du fonctionnement du manomètre et relevé de la pression ;
- Contrôle du fonctionnement des purgeurs et de l'évacuation des condensats ;
- Remplacement du purgeur le cas échéant ;
- Chasse de fond de ballon ;
- Assistance et préparation aux contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO – Cf. Art ARTICLE 28).

Centrale de récupération des condensats (périodicité : Annuelle) :

- Vérification du bon fonctionnement ;
- Révision générale ;
- Remplacement du filtre oléophile et du kit charbon actif ;
- Vidange de l'huile usagée.

Alimentation et coffret électrique (périodicité : Annuelle) :

- Vérification de l'isolement et de la mise à la terre ;
- Contrôle du calibrage des protections (fusibles, relais thermiques, ...) ;
- Contrôle visuel ;
- Contrôle du bon fonctionnement de la signalisation et des avertissements électriques ;
- Contrôle du fonctionnement du coup de poing d'arrêt d'urgence ;
- Resserrage des connexions ;
- Examen de l'état des câbles et fils électriques ;
- Dépoussiérage des composants.

Rechanges et consommables (périodicité : Annuelle) :

Dans le cadre de la maintenance préventive, le titulaire aura à sa charge (en fourniture et mise en œuvre) les ingrédients et consommables, tels que :

- Graisses, chiffons, solvants, détartrants ;
- Petit matériel électrique (ampoules, fusibles) ;

- Petite visserie et boulonnerie ;
- Huiles, filtres à huiles ;
- Séparateurs d'huile ;
- Filtre à air ;
- Cartouches filtrantes ;
- Filtre oléophile ;
- Kit charbon actif ;
- Graisses spéciales préconisées par les constructeurs.

Pour chaque intervention, il est attendu un compte rendu détaillé présentant à minima :

- Période d'intervention indiquant la date de début et fin de l'intervention,
- Le nom des personnes ayant réalisés les prestations et le contact local de la DID ou des antennes les ayant pris en charge,
- Le détail des prestations réalisées avec indication de l'état de fonctionnement des systèmes et des solutions apportées ou à venir,
- Le cahier des tests et essais réalisés unitairement,
- Un chapitre détaillant les dysfonctionnements observés et les actions à prévoir pour la remise en ordre de marche de chaque équipement ou matériels qui serait constaté comme inopérant/défectueux (devis).